



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, le présent rapport rend compte de l'évolution, depuis mon précédent rapport au Conseil en date du 31 décembre 2010 (S/2010/681), de la situation concernant la mise en œuvre de l'Accord et les activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 1^{er} avril 2011, et présente des recommandations en vue de la prorogation du mandat de la Mission, qui vient à expiration le 30 avril 2011.

II. Évolution de la situation politique

2. Le 9 janvier 2011, six ans exactement après l'entrée en vigueur de l'Accord de paix global, le référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan a commencé. Le 7 février, les résultats officiels ont été proclamés, et il a été annoncé que plus de 98 % des électeurs avaient voté pour la séparation. Ces résultats ont aussitôt été acceptés par le Parti du congrès national et, par la suite, ils ont été entérinés par la Législature nationale. Immédiatement après, les parties ont réaffirmé leur volonté de régler tous les problèmes en suspens concernant l'Accord de paix global avant le 9 juillet 2011, date qui marquera la fin de la période intérimaire de l'Accord de paix global. Depuis lors, cependant, peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les dispositions post-référendaires, notamment les questions importantes de l'Abyei et de la démarcation de la frontière.

Référendum

3. Le 8 janvier 2011, la Commission pour le référendum au Sud-Soudan a publié les derniers chiffres concernant le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales, à savoir 3 755 512 au Sud-Soudan, 116 857 dans le Nord et 60 219 à l'étranger. Le scrutin, qui a eu lieu du 9 au 15 janvier, s'est déroulé pratiquement sans incident dans tout le Soudan et les huit pays désignés pour le vote à l'étranger (Australie, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Kenya, Ouganda et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

4. La Commission pour le référendum au Sud-Soudan a annoncé les résultats préliminaires du scrutin le 2 février, et une période de trois jours a été prévue pour



la présentation de recours. Aucun recours n'ayant été présenté, la Commission a publié les résultats finals le 7 février : 98,83 % des électeurs avaient voté pour la séparation et 1,17 % pour l'unité. Au total, 97,58 % des Sud-Soudanais inscrits sur les listes électorales avaient participé au scrutin.

5. Le Groupe de trois membres que j'ai constitué pour observer les référendums, dirigé par l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, s'est rendu au Soudan au cours de la période du scrutin, du décompte des bulletins de vote, de l'addition des résultats partiels et de la transmission des résultats (du 5 au 21 janvier), et pour l'annonce des résultats (du 5 au 7 février). Le Groupe a estimé que le référendum reflétait la volonté librement exprimée de la population du Sud-Soudan et que le processus dans l'ensemble avait été libre, juste et crédible. De nombreux observateurs internationaux et nationaux se sont publiquement associés à cette opinion. Le Groupe considère désormais que son mandat est achevé au Sud-Soudan et qu'il est en suspens dans l'Abyei.

Préparatifs politiques pour la période postréférendaire

6. Le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan ont commencé à préparer le passage à la période postréférendaire. En janvier, le Parti du congrès national, répondant aux exigences internes de réforme politique dans le Nord, a engagé un dialogue avec les acteurs politiques, notamment les principaux partis d'opposition (le Parti Umma national et le Parti unioniste démocratique d'origine) pour assurer leur participation à un gouvernement largement représentatif et à un processus de révision constitutionnelle dirigé par le Gouvernement. L'opposition, en revanche, a demandé la formation d'un gouvernement d'unité nationale fondé sur un programme de réforme convenu au niveau national. Les tensions politiques se sont aggravées à la suite de manifestations organisées par les étudiants entre le 30 janvier et le 3 février qui ont conduit à l'arrestation d'étudiants, de journalistes et de dirigeants de la société civile.

7. Le 21 février, la Législature nationale a officiellement entériné les résultats finals du référendum. À la même occasion, le Président du Parlement a annoncé que, suite au vote pour la séparation, les représentants du Sud ne seraient plus admis au Parlement à partir du mois d'avril. Le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) a rejeté cette décision, en déclarant que leur destitution avant la fin de la période intérimaire, le 9 juillet, serait inconstitutionnelle et constituerait une violation de l'Accord de paix global. Le 28 février, le Comité pour la législation et la justice de l'Assemblée nationale a annulé la décision et décidé que les membres sud-soudanais du Parlement ne seraient pas suspendus et participeraient aux réunions du Parlement jusqu'à l'expiration de la période intérimaire en juillet. La controverse soulevée par cette question continue cependant de préoccuper la Législature nationale.

8. Le 21 janvier, le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Salva Kiir, a annoncé la mise en place d'un Comité d'examen constitutionnel chargé de réexaminer la Constitution intérimaire en vue de son adoption en tant que Constitution de transition. Plusieurs dirigeants politiques se sont plaints de ne pas avoir été consultés au sujet de la formation du Comité, et après l'examen de la question au Bureau politique du SPLM les 12 et 13 février, le Comité a été élargi. Le 8 mars néanmoins, cinq partis politiques se sont retirés du Comité, après avoir accusé le SPLM de ne pas être véritablement résolu à engager un processus sans

exclusive ou à mettre en place un gouvernement largement représentatif dans le Sud. Bien que ces partis ne participent plus aux travaux du Comité, le Président a promis de présenter la proposition de révision de la Constitution de transition au Forum des partis politiques du Sud-Soudan, organe établi suite aux résolutions adoptées par la conférence qui a réuni l'ensemble des partis en octobre 2010, sous la direction du Président. Des incertitudes subsistent cependant quant au caractère consultatif de ce processus. L'Assemblée législative du Sud-Soudan doit disposer d'au moins 60 jours pour délibérer avant l'adoption de la Constitution de transition proposée, le 9 juillet.

Négociations sur les dispositions postréférendaires

9. Les négociations sur les dispositions postréférendaires ont progressé tout au long de la période à l'examen, encore qu'à un rythme ralenti en raison de la tenue du référendum. L'accord sur le projet de cadre de règlement produit par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dirigé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, continue de constituer la base des négociations. Un certain nombre de réunions ont été tenues sur des thèmes particuliers en février, sous la direction du Comité politique conjoint (présidé par le Conseiller présidentiel pour les questions de sécurité, le général de corps d'armée Salah Gosh, et le Ministre du Sud-Soudan pour le processus de paix, Pagan Amum), pour fournir des directives politiques aux débats.

10. En ce qui concerne la sécurité, les parties se sont entendues en décembre 2010 sur les grandes lignes de la coopération postréférendaire, et ont décidé de créer un mécanisme conjoint pour répondre à leurs préoccupations respectives dans ce domaine, notamment à la frontière entre le nord et le sud. Elles sont également convenues de commencer à dissoudre les unités mixtes intégrées dans les 90 jours suivant l'annonce officielle des résultats du référendum, à l'exception de celles qui sont déployées dans la région de l'Abyei et de celles qui protègent les champs pétrolifères. Quelques questions importantes nécessitent un examen plus approfondi au niveau le plus élevé. Ils s'agit notamment du rôle d'une tierce partie dans l'appui à la mise en œuvre de l'accord concernant les mécanismes de sécurité conjoints, l'avenir de l'important contingent de membres de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) originaires du Nord du pays et les unités mixtes intégrées dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional.

11. Les parties se sont entendues sur les principes directeurs à la base des négociations économiques dans l'accord relatif au projet de cadre de règlement en décembre 2010, tout en reconnaissant que les négociations sur les questions de fond proprement dites doivent être engagées sans tarder. À cette fin, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a réuni les parties en Éthiopie du 1^{er} au 5 mars, avec des experts de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), de la Banque africaine de développement, des États-Unis et de la Norvège pour examiner les questions de la dette, de la monnaie et du pétrole. Des progrès ont été enregistrés sur bon nombre de questions en suspens. Sous réserve d'engagements fermes de la communauté internationale concernant l'allègement de la dette et de la poursuite d'une stratégie conjointe de sensibilisation des créanciers, les parties sont convenues que le Gouvernement soudanais conserverait toutes les obligations au titre de la dette extérieure. En ce qui concerne la monnaie, il a été convenu que la livre soudanaise resterait la monnaie légale pendant six à neuf mois après la période intérimaire et, en ce qui concerne le pétrole, il a été convenu que le principe de la

territorialité serait maintenu vis-à-vis des avoirs pétroliers. Les discussions se sont déroulées dans un esprit de franchise et de coopération véritable, mais il restera de nombreuses questions économiques à résoudre d'ici au 9 juillet, notamment la répartition du solde des prêts d'appui à la balance des paiements, l'accès du Sud à l'infrastructure de transport du pétrole et la gestion des champs pétrolifères dans les zones frontalières.

12. En ce qui concerne la citoyenneté, les deux parties sont convenues de la nécessité d'éviter les cas d'apatridie après la division officielle du pays et de protéger les droits des Soudanais du nord dans le Sud et ceux des Soudanais du sud dans le Nord. Elles ne sont pas encore arrivées à un accord sur le délai approprié nécessaire pour le passage aux nouveaux arrangements relatifs à la citoyenneté et sur le droit pour certains groupes de choisir leur citoyenneté. Le Parti du congrès national est en train d'amender la législation actuelle et le SPLM de rédiger sa propre nouvelle législation en vue de sa ratification dans le Nord et le Sud du Soudan d'ici à la fin de la période intérimaire.

13. La MINUS continue à travailler en étroite collaboration avec le facilitateur des négociations, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et avec les États-Unis d'Amérique, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et d'autres parties prenantes pour appuyer la facilitation. Quelques progrès ont été réalisés sur les questions économiques et de sécurité. Compte tenu toutefois des tensions dans l'Abyei, et de l'absence de progrès dans le règlement du différend, le SPLM a suspendu sa participation aux négociations postréférendaires le 12 mars. Le Mouvement a également affirmé que le Parti du congrès national déstabilisait le Sud-Soudan en fournissant des armes aux rebelles dans les États du Jonglei et du Haut-Nil. Le Parti du congrès national a toutefois réfuté ces accusations et s'est déclaré tout à fait prêt à poursuivre les négociations.

Démarcation de la frontière

14. Le 19 février, le Comité politique conjoint du Parti du congrès national et du populaire SPLM a adopté le plan de démarcation des parties convenues de la ligne frontalière actuelle entre le Nord et le Sud-Soudan. Le processus de démarcation, qui prendra plus d'un mois et qui n'a pas encore commencé, comporte des activités de reconnaissance aérienne et terrestre, et sera suivi par l'abornement physique de la frontière par 12 équipes travaillant simultanément. On s'attend à ce que le Comité technique spécial des frontières demande un appui logistique et technique à la MINUS, que celle-ci est prête à lui fournir.

15. Le Comité politique conjoint est convenu de trouver des solutions pour les cinq zones contestées afin que la démarcation puisse être achevée avant le début de la saison des pluies à la fin du mois d'avril. À cette fin, les parties ont demandé au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine de faciliter le règlement des problèmes liés aux zones contestées restantes.

Abyei

16. La situation dans l'Abyei est restée instable tout au long de la période considérée. Le fait que les parties n'arrivent toujours pas à progresser sur la voie du règlement du statut futur de l'Abyei a attisé le mécontentement et renforcé la position des éléments durs des Ngok Dinka et des Misseriya, ce qui a contribué à la poursuite de la violence.

17. Du 7 au 9 janvier, des affrontements se sont produits dans plusieurs endroits, notamment à proximité de Makir Abior, et ont fait des victimes des deux côtés. Le 13 janvier, à Kadugli, des dirigeants tribaux Misseriya et Ngok Dinka ont signé un accord régissant la migration des nomades Misseriya à travers la région de l'Abyei en 2011, le versement de réparations pour les incidents qui se sont produits durant la dernière saison de migration, et l'ouverture de la route de Nyama à Abyei aux personnes déplacées qui retournent dans leur foyer. Le 17 janvier, les Ministres de l'intérieur du Gouvernement soudanais et du Gouvernement du Sud-Soudan ont signé un accord visant à déployer deux bataillons supplémentaires des unités mixtes intégrées dans la région de l'Abyei et à retirer les unités de police affiliées au Sud jusqu'à la ville même d'Abyei, en attendant la réalisation d'une enquête conjointe menée par les hauts responsables de la police sur les besoins de la région de l'Abyei en matière de police. À la demande des deux parties, la MINUS a transporté les éléments des unités mixtes intégrées jusqu'à leurs zones de déploiement et continue de leur fournir eau et médicaments.

18. Le 17 janvier, les milices Misseriya ont instauré un blocus sur l'axe principal à travers l'Abyei, empêchant l'acheminement de vivres et de biens jusqu'à la ville d'Abyei à partir du nord. Les deux parties ont maintenu et, dans certains cas, accru, la présence de leurs forces armées respectives et des milices qui agissent pour leur compte dans la région de l'Abyei, en violation directe de l'accord du 17 janvier. Le 27 janvier, la présidence a tenu une réunion pour examiner la question de l'Abyei et a promis de s'employer à chercher une solution au différend d'ici à la fin du mois de mars.

19. Les deux parties ont fait obstacle au déploiement et aux opérations des unités mixtes intégrées. Le 12 février, un échange de tirs entre un soldat d'une unité mixte intégrée et plusieurs membres de la police à proximité du marché de la ville d'Abyei a provoqué une émeute et incité la foule à agresser des résidents du Nord et des commerçants, principalement darfouriens. Cet incident a fait 3 morts, et 300 commerçants darfouriens et soudanais du Nord se sont réfugiés dans le camp de la MINUS. Les 27 et 28 février, des affrontements se sont produits à Todach et ont été suivis par des combats à Makir Abior et Noong le 2 mars et à Tajalei le 5 mars. Ces combats ont fait plus de 100 morts confirmés. Selon des informations non confirmées, toutefois, le nombre de personnes tuées aurait été beaucoup plus élevé. La MINUS avait accès aux zones touchées à la fin du mois de février et au début du mois de mars, mais les deux parties l'ont empêchée de s'y rendre du 4 mars jusqu'à la fin du mois, quand l'accès a été rétabli.

20. Suite à ces violences, quelque 20 000 personnes âgées, femmes et enfants de la communauté Ngok Dinka vivant à Abyei et dans des villages situés au nord de la ville – ont commencé à fuir en direction du sud au cours de la première semaine de mars. Un certain nombre de Misseriya se sont déplacés vers le nord pour éviter les affrontements auxquels on pouvait s'attendre entre groupes armés. Environ 60 % des résidents Ngok Dinka seraient retournés à Abyei, encore que la majorité des femmes et des enfants déplacés soient restés dans les zones éloignées.

21. La MINUS a organisé une réunion entre des délégations de haut niveau du Parti du congrès national et du Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'enceinte de la MINUS à Abyei le 4 mars pour parvenir à un accord sur des mesures qui contribueraient à réduire les tensions locales et à faciliter la mise en œuvre des Accords de Kadugli des 13 et 17 janvier. Durant ces négociations, environ

200 manifestants Ngok Dinka se sont rassemblés à l'extérieur de l'enceinte. Ils ont allumé des feux et jeté des pierres sur le personnel et les véhicules de l'ONU et, à une occasion, ont pris d'assaut le portail d'entrée principal de l'enceinte de la MINUS, blessant un soldat non armé d'une unité mixte intégrée. Au total, 15 véhicules des Nations Unies ont été endommagés. Néanmoins, les parties sont arrivées à un accord sur la mise en œuvre intégrale et immédiate des Accords de Kadugli des 13 et 17 janvier, notamment la création d'un comité permanent composé de deux représentants politiques de chaque partie, d'un membre de chacune des deux armées, des deux forces de police et des services de sécurité nationale, et le commandement des unités mixtes intégrées récemment déployées. La nécessité d'un déploiement intégral et efficace d'unités mixtes intégrées dans les endroits précédemment identifiés dans la région de l'Abyei et du retrait immédiat de toutes les autres forces de la zone en question a également été réitérée dans l'accord du 4 mars. Il a aussi été convenu que les unités mixtes intégrées déployées dans l'Abyei ne comprendraient aucun des éléments qui ont participé aux affrontements de 2008 ou qui auraient un conflit d'intérêts en ce qui concerne le différend relatif à l'Abyei.

22. Conformément à l'accord de Kadugli et suite à l'accord du 4 mars, la MINUS a facilité la tenue de deux réunions du Comité permanent les 9 et 10 mars à Khartoum. Les parties ne sont arrivées, à aucune de ces réunions, à avancer au-delà de la question du déploiement de membres des unités mixtes intégrées dans la ville de Diffra, qui, pour le SPLM, était subordonné au retrait complet des membres de la police du Nord gardant les champs pétrolifères de Diffra. Comme cette question ne pouvait être réglée à ce niveau, les deux parties ont décidé de la renvoyer au Comité politique conjoint de haut niveau présidé par le Ministre du Sud-Soudan pour le processus de paix, Pagan Amum, et le Conseiller présidentiel, Salah Gosh, qui devait se réunir le 12 mars.

23. Les affrontements qui se sont produits à Malakal ont aggravé les tensions et attisé la rhétorique partisane entre les parties à l'Accord de paix global. Le 12 mars, au lieu de tenir la réunion de haut niveau du Comité politique conjoint qui était prévue, le Ministre Pagan Amum a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a accusé les Forces armées soudanaises d'appuyer les rebelles, et en particulier le général Athor, et a annoncé la suspension, par le Gouvernement du Sud-Soudan, de tout pourparler avec le Parti du congrès national. Le lendemain, le Parti du congrès national a publié une déclaration aux termes de laquelle la migration de Misseriya dans le sud de l'Abyei ne pouvait plus être retardée et que l'on ne pouvait pas exclure le risque de conflits liés à la migration.

24. Le Président Omar Al-Bashir et le Vice-Président Salva Kiir ont alors tenu une réunion présidentielle le 17 mars, en la présence du Président Mbeki. Lors de cette réunion, les parties n'ont pas trouvé de terrain d'entente sur une solution immédiate du différend relatif à l'Abyei et ont demandé au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine d'en proposer une avant la fin du mois de mars. Elles sont néanmoins convenues que la MINUS devrait mener une enquête sur les allégations du Mouvement populaire de libération du Soudan concernant le déploiement de membres des Forces armées soudanaises dans l'Abyei et l'appui apporté par le Parti du congrès national et les Forces armées soudanaises aux groupes rebelles dans le Sud-Soudan. En attendant les résultats de cette enquête, le Président Bashir et le Vice-Président Kiir sont également convenus que les parties reprendraient les pourparlers sur les questions post-référendaires en suspens. En ce

qui concerne la mise en œuvre des accords de Kadugli, ils sont convenus d'activer immédiatement le Comité permanent constitué à Abyei le 4 mars, mais n'ont pas précisé l'avenir de la police gardant les champs pétrolifères à Diffra. La présidence est par la suite convenue que toutes les forces autres que les unités mixtes intégrées et unités de police mixtes intégrées devaient quitter la région de l'Abyei et que la MINUS devait suivre et vérifier le processus.

25. Bien qu'il n'y ait eu aucune attaque grave depuis la réunion du Comité permanent à Khartoum le 10 mars, un membre de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) de l'Unité mixte intégrée d'Abyei a été tué par balle le 12 mars dans la région de Makir Abior et cinq membres des Forces armées soudanaises de l'Unité mixte intégrée ont été portés disparus. Une enquête est en cours. Le 13 mars, un incident mineur lié à un échange de tirs entre soldats de l'Armée soudanaise et membres de la SPLA de l'unité mixte intégrée d'Abyei a fait un blessé. Ceci a contribué à dégrader les relations déjà tendues entre ces deux parties.

Consultations populaires

26. En dépit des progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix global relatif aux consultations populaires, il reste beaucoup à faire avant la fin de la période intérimaire. Dans l'État du Nil Bleu, la Commission parlementaire sur les consultations populaires a tenu une série d'auditions publiques du 14 janvier au 2 février dans 108 centres à travers l'État, au cours desquelles 69 429 personnes ont exprimé leurs vues sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Leurs observations portaient principalement sur les formes de gouvernance et les besoins de développement de l'État. L'étape suivante concerne la tenue d'auditions thématiques en mars, avec la participation des partis politiques, de la société civile, de membres de l'Assemblée d'État et de l'Assemblée nationale, de l'administration locale et d'intellectuels. Ce processus a été retardé en raison de divers désaccords liés à la politique et à la procédure.

27. Après la conclusion des auditions publiques et thématiques, la Commission parlementaire sur les consultations publiques établira le rapport final en vue de le présenter à l'Assemblée législative de l'État. Un certain nombre d'experts soudanais et internationaux apporteront leur assistance à ce processus. Par la suite, l'Assemblée législative de l'État formulera sa position sur les questions devant faire l'objet de négociations avec le gouvernement fédéral. Les parties en jeu ont l'intention de mener à bien le processus, notamment les négociations entre l'État du Nil Bleu et le Gouvernement d'unité nationale, d'ici à la fin de la période intérimaire.

28. Dans l'État du Kordofan méridional, les consultations populaires sont au premier rang des préoccupations politiques, mais elles dépendent toujours de la tenue des élections au niveau de l'État qui doivent se dérouler en mai et dont les préparatifs techniques sont en cours. Du 31 janvier au 11 février, une formation a été dispensée à 407 personnes membres de 14 organisations de la société civile pour les aider à organiser une campagne de sensibilisation en vue du processus des consultations populaires qui doit se dérouler dans cet État. Parallèlement, l'Institut de recherche pour la paix de l'Université de Khartoum, en coopération avec le Comité préparatoire de l'État et le cabinet de consultants AECOM, a organisé une série d'ateliers. À cette occasion, les questions concernant le partage des richesses et

du pouvoir, les biens fonciers, et les droits sociaux et culturels ont été examinées avec une vaste gamme de parties prenantes.

Élections dans l'État du Kordofan méridional

29. On se souviendra qu'il n'y a pas eu d'élection au poste de gouverneur ni d'élections législatives dans l'État du Kordofan méridional au cours des élections nationales de 2010, en raison de différends concernant les chiffres du recensement. Ces élections sont maintenant prévues pour la période du 2 au 4 mai 2011, et le décompte des voix commencera immédiatement après, les résultats étant affichés dans chaque bureau de vote. La Commission électorale nationale n'a pas encore établi le calendrier détaillé pour l'annonce des résultats bien que, d'après la loi relative aux élections nationales et le règlement de la Commission, le résultat final doit être annoncé au plus tard 30 jours après la fin du scrutin.

30. En décembre 2010, le Mouvement populaire de libération du Soudan a présenté des objections au sujet des 32 circonscriptions géographiques à la Commission électorale nationale, puis à la Cour suprême nationale, laquelle les a rejetées le 20 janvier. Après avoir été reportée deux fois, l'inscription des électeurs sur les listes électorales a commencé le 24 janvier et a pris fin le 12 février.

31. La période du 25 février au 2 mars a été fixée pour l'affichage de la liste électorale provisoire et de la présentation d'objections. À la fin des inscriptions sur les listes électorales, le SPLM a présenté une plainte au haut comité électoral d'État et à la Commission électorale nationale et a engagé des discussions bilatérales pour examiner et corriger les divergences concernant le nombre d'électeurs inscrits sur les listes. D'autres partis politiques de l'opposition se sont associés à la plainte du SPLM. Au total, 26 objections ont été présentées, mais 2 seulement ont été jugées admissibles. Suite aux processus d'affichage et d'amendement, la Commission électorale nationale a établi la liste électorale définitive qui comptait au total 642 558 électeurs. Le 8 mars, lors d'une réunion avec la Commission électorale nationale, les partis politiques ont approuvé la liste électorale définitive. La Commission électorale nationale a apporté des amendements au calendrier électoral pour tenir compte du temps supplémentaire nécessaire pour arriver à un accord sur les chiffres sans pour autant modifier la date des élections elles-mêmes. La présentation de candidatures a pris fin, et la liste définitive des candidats devrait être publiée le 2 avril. La campagne électorale doit commencer le 4 avril et prendre fin le 1^{er} mai.

Partage des richesses

32. D'après le Ministère des finances et de la planification économique du Gouvernement du Sud-Soudan, le montant total des recettes pétrolières du Soudan s'est chiffré à 4 milliards 423 millions de dollars en 2010, et la part de ce total qui revenait au Gouvernement du Sud-Soudan s'élevait à 1 milliard 802 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 milliard 68 millions de dollars par rapport à 2009. Compte tenu du règlement des arriérés et des dépenses, le montant total transféré au Gouvernement du Sud-Soudan s'est chiffré à 1 milliard 553 millions de dollars. D'après le Ministère des finances et de l'économie nationale du Gouvernement d'unité nationale, en 2010, la part du total des recettes pétrolières des États producteurs de pétrole était de 89,27 millions de dollars, dont 26,86 millions de dollars pour l'État de l'Unité, 45,79 millions de dollars pour l'État

du Haut-Nil et 16,62 millions de dollars pour l'État du Kordofan méridional. La part du total des recettes pétrolières revenant à l'Abyei en 2010 se chiffrait à 4,3 millions de dollars, dont 2,72 millions lui ont déjà été transférés.

33. Les recettes non pétrolières dans le Sud-Soudan restent relativement peu élevées. D'après le Ministère des finances et de l'économie nationale du Gouvernement d'unité nationale, leur montant total s'est élevé à 45,9 millions de livres soudanaises (soit environ 16,5 millions de dollars) en 2010.

Accord de paix pour le Soudan oriental

34. Au Soudan oriental, la situation sur le plan politique et de la sécurité est restée stable. Les signataires de l'Accord de paix pour le Soudan oriental ont continué de s'occuper à plein temps des problèmes restant à régler, notamment l'absorption de représentants du Soudan oriental dans la fonction publique et les institutions nationales. Ils sont également restés résolus à mettre en œuvre les projets de développement convenus lors de la Conférence des donateurs pour le Soudan oriental qui a eu lieu au Koweït les 1^{er} et 2 décembre 2010.

35. Tout en reconnaissant que des progrès ont été réalisés, certains dirigeants du front oriental se sont plaints de la façon dont le pouvoir avait été partagé, en particulier après les élections d'avril 2010.

Processus de paix au Darfour

36. Le 22 février, à Doha, l'équipe de Médiation conjointe Union africaine-Organisation des Nations Unies a présenté au Gouvernement du Soudan, au Mouvement pour la libération et la justice et au Mouvement pour la justice et l'égalité, une série de projets de propositions sur des questions fondamentales pour la paix au Darfour. Le 11 mars, l'équipe a adressé aux parties des lettres dans lesquelles elle les engageait à adopter avant le 20 mars quatre des six chapitres présentés. L'annonce de l'intention par le Gouvernement de tenir un référendum sur la composition administrative du Gouvernement du Darfour au cours des prochains mois et de créer deux États supplémentaires dans le Darfour a retardé le processus, dans la mesure où aussi bien le Mouvement pour la justice et l'égalité que le Mouvement pour la libération et la justice ont refusé d'engager des pourparlers directs tant qu'ils n'auraient pas reçu l'assurance que la question resterait à l'ordre du jour des pourparlers de paix. Le Gouvernement soudanais a réaffirmé par écrit son engagement en faveur du processus de paix à Doha, le 14 mars. Les discussions sur les textes se poursuivent.

III. Faits nouveaux sur le plan de la sécurité dans le Sud-Soudan

37. Les efforts faits par le Gouvernement du Sud-Soudan pour renforcer les accords intervenus lors de la Conférence de tous les partis politiques du Sud-Soudan tenue en octobre 2010, ainsi que la grâce accordée par le Président Salva Kiir à plusieurs personnalités en vue, avaient permis de désamorcer sérieusement les tensions politiques dans le Sud pendant le référendum. Après le référendum, en revanche, les tensions se sont intensifiées dans cette région. En particulier, les hostilités entre l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et plusieurs

insurgés et milices, notamment les forces fidèles au général de corps d'armée George Athor (ancien membre de la SPLA), au capitaine Olonyi (milice de Shilluk) et à David Yau Yau (milice Murle) ont repris, faisant peser une grave menace sur les civils dans les États du Jonglei, du Haut-Nil et de l'Unité.

38. Le 5 janvier, le Gouvernement du Sud-Soudan et le général Athor ont signé un accord de cessez-le-feu qui a été maintenu pendant toute la période du référendum mais a été rompu au début de février, la SPLA et le général Athor s'accusant mutuellement d'avoir violé l'accord. Les 9 et 10 février, la SPLA a eu des accrochages avec les milices du général Athor dans le comté de Fangak (État du Jonglei). Au total, 64 victimes civiles ont été évacuées par les voies terrestre et aérienne vers l'hôpital de Malakal, la MINUS en ayant transporté 23 en hélicoptère. La SPLA a par la suite monté une vaste opération contre les forces du général Athor. La région s'est stabilisée depuis lors et la base de soutien du général Athor serait en train de se désintégrer, certains de ses partisans étant rentrés dans leur région d'origine ou ayant fait défection pour rejoindre d'autres milices. Toutefois, le général Athor continue d'échapper aux tentatives de capture et l'on pense qu'il se trouve actuellement dans le comté de Pigi (État du Jonglei).

39. Au cours de cette opération, la SPLA a déclaré que certaines zones où se déroulaient les combats dans les États du Jonglei et du Haut-Nil n'étaient pas sûres et a restreint l'accès de la MINUS à ces zones, l'empêchant ainsi de mener à bien sa mission de protection, de vérification et de suivi. Toutefois, à compter du 18 mars, la MINUS a commencé à se rendre dans toutes les zones touchées qui avaient été déminées. Les équipes d'évaluation et de reconnaissance du Service de la lutte antimines de l'ONU doivent commencer leurs travaux le 2 avril, mais le déminage complet pourrait prendre des mois.

40. Les négociations sur l'intégration d'anciens éléments des Forces armées soudanaises originaires du Sud et d'insurgés dans la SPLA, qui avaient été engagées à la suite des élections tenues en avril 2010, se sont poursuivies avec plus ou moins de succès. Le processus d'intégration des forces du général de division Tanginye (ancien membre des Forces armées soudanaises) et du lieutenant-colonel Ayok Ogat (milice Shilluk) semble être au point mort et l'intégration des forces du colonel Matthew Pul Jang (ancien membre des Forces armées soudanaises) a entièrement cessé. Dans l'État de l'Unité, la MINUS n'appuie plus les efforts de négociation d'un cessez-le-feu avec le colonel Gatluak Gai en raison d'un désaccord sur les conditions de son intégration. Le maintien de la présence de milices attendant d'être intégrées dans leur territoire d'origine, dans certains cas à proximité des forces de la SPLA et du général George Athor, est une source de tensions qui pourrait entraîner de nouveaux conflits. Le 6 mars, un accrochage à Owachi (État du Haut-Nil) entre les forces de la SPLA et du capitaine Olonyi a fait 57 victimes. Le capitaine Olonyi dirige une faction des milices du SPLM-Changement démocratique, qui a refusé son intégration dans l'État du Haut-Nil et quitté la zone de regroupement. Le 12 mars, dans le cadre de ce qui ressemblait à une opération de représailles, les forces du capitaine Olonyi ont attaqué les positions de la SPLA à Malakal, attaque qui aurait causé la mort de 30 partisans d'Olonyi et de 2 soldats de la SPLA, et fait 15 blessés parmi la population civile.

41. Les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont été moins nombreuses au cours de la période considérée. Grâce à ses contacts étroits avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République

démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO), la Mission a reçu des informations – toutefois difficiles à confirmer – selon lesquelles la LRA aurait lancé dans l'État de l'Équatoria occidentale plusieurs attaques au cours desquelles 7 personnes auraient été tuées, 16 enlevées (dont 12 ont été libérées et 4 sont toujours portées disparues), 21 blessées et plus de 2 800 déplacées. Si les FDPO se contentent essentiellement de mener des activités de renseignement et de suivre les mouvements de la LRA, les opérations de sécurité visant à assurer la protection des populations sont principalement montées par les forces de défense locales et la SPLA.

Redéploiement des forces

42. Si les Forces armées soudanaises ont entièrement redéployé toutes les forces ne faisant pas partie des unités mixtes intégrées qui se trouvaient dans le Sud-Soudan, le taux de redéploiement des soldats de la SPLA stationnés dans le nord est toujours de 37,7 % pour des effectifs déclarés de 59 168 hommes. Il n'est pas possible de remédier à ce déséquilibre au moyen des seuls mécanismes de surveillance et de vérification existants. Néanmoins, lors de la réunion qu'elle a tenue en mars, la Commission politique du cessez-le-feu a décidé de s'employer, dans ses efforts de contrôle et de vérification, à déterminer la présence effective de la SPLA dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. En conséquence, elle a chargé la Commission mixte de surveillance du cessez-le-feu du contrôle et de la vérification des troupes de la SPLA qui se trouveraient encore dans les deux États et de l'aider à prendre une décision politique au sujet des soldats qui n'avaient toujours pas été dénombrés.

Unités mixtes intégrées

43. Avec l'annonce des résultats provisoires du référendum le 30 janvier à Djouba, le Conseil de défense conjoint a décidé de commencer à démanteler les unités mixtes intégrées à l'exception de celles qui étaient déployées dans l'Abyei et de celles qui assuraient la sécurité des champs pétroliers. Les ordres de transfert des unités mixtes intégrées des Forces armées soudanaises stationnées dans le Sud-Soudan au nord de la ligne frontalière actuelle ont été donnés le 1^{er} février, sans préparation ni information suffisantes. De ce fait, certains éléments des unités mixtes intégrées originaires du Sud dans le secteur III ont refusé ce transfert, ce qui a provoqué des émeutes au sein de ces unités à Malakal les 3 et 4 février et des échanges de coups de feu à Melut, Buj, Kasara et Khod Adar le 5 février, lesquels ont fait au total 55 morts et 84 blessés. La MINUS a aidé à désamorcer le conflit et à procéder à l'évacuation sanitaire du personnel blessé.

44. Au début du mois de mars 2011, la brigade de l'unité mixte intégrée de la SPLA à Khartoum a commencé à se redéployer au sud de la ligne frontalière actuelle. Le Conseil de défense conjoint a renvoyé la question du statut de la composante SPLA des unités mixtes intégrées dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu à la présidence pour qu'elle l'examine plus avant. Dans le secteur I, la plupart de l'unité mixte intégrée de la 1^{re} division demeure dans sa zone de regroupement à Djouba mais doit partir dans les semaines à venir une fois que les moyens logistiques seront en place. Dans le secteur II, le démantèlement de l'unité mixte intégrée des Forces armées soudanaises est pratiquement achevé. La SPLA a indiqué que le personnel de son unité mixte intégrée avait été pleinement intégré dans sa 6^e division. Dans le secteur III, 125 membres de l'unité mixte intégrée des Forces

armées soudanaises demeurent à Bor et iront dans le nord avec les troupes de l'unité mixte intégrée des forces armées soudanaises de Djouba.

45. Vu leur ampleur et leur rapidité, les opérations de redéploiement des unités mixtes intégrées, y compris le transfert des familles et du matériel, présentent de nombreuses difficultés de commandement, de contrôle et de logistique. L'un des enseignements tirés de l'incident survenu à Malakal le 3 février était qu'il fallait assurer une bonne organisation des opérations et un démantèlement méthodique et pacifique des unités. En conséquence, comme suite à une directive émise par la Commission politique du cessez-le-feu lors de sa réunion tenue en mars, les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan ont sollicité le soutien logistique de la MINUS pour le redéploiement des unités mixtes intégrées. La Mission a répondu à cette requête dans les limites de son mandat et de ses moyens.

46. L'accord signé à Kadugli le 17 février prévoyait le déploiement de deux bataillons supplémentaires des unités mixtes intégrées dans l'Abyei, lequel a été effectué avec le concours de la MINUS. Ces unités n'ont toutefois pas l'impact opérationnel prévu, en raison du mal qu'elles ont à subvenir à leurs besoins. La MINUS a cherché à mobiliser l'assistance de donateurs internationaux dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pour les unités mixtes intégrées. Un projet de proposition visant à forer 10 nouveaux puits pour assurer l'approvisionnement en eau de ces unités a été soumis à quatre donateurs internationaux, mais une seule réponse (négative) a été reçue jusqu'ici. La MINUS continue d'apporter un soutien logistique de base (approvisionnement en eau et soins médicaux) à ces unités.

Déploiement militaire de la MINUS

47. Au 28 mars 2011, la composante militaire de la MINUS avait déployé 9 024 membres de son personnel sur les 10 000 autorisés, dont 374 observateurs militaires, 184 officiers d'état-major et 8 466 soldats, ce qui représentait 92,4 % de l'effectif recommandé (9 990 hommes) dans l'étude des capacités militaires effectuée en 2008.

48. Le rôle de la composante militaire a été renforcé durant la période intérimaire pour inclure désormais la stabilisation des principales zones de conflit jusqu'au 9 juillet. Comme les groupes armés se battent pour s'assurer le contrôle des principaux axes de ravitaillement dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et du Jonglei (Phom el Zeraf), la MINUS a déployé des renforts dans ces zones. Elle a aussi facilité le démantèlement et le redéploiement des unités mixtes intégrées en recensant leurs troupes et leur matériel, en suivant leur mouvement et en coordonnant la destruction des munitions non explosées. À la demande de la Commission politique du cessez-le-feu par l'intermédiaire de la Commission mixte de surveillance du cessez-le-feu, la MINUS vérifie le nombre de soldats des unités mixtes intégrées de l'Armée populaire de libération du Soudan dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

49. À la suite des accrochages survenus à la mi-janvier, à la fin de février et au début de mars, et soucieuse d'empêcher une nouvelle escalade de la violence, la MINUS a renforcé sa présence au nord de la ville d'Abyei en ajoutant aux quatre compagnies qu'elle avait déployées, deux autres compagnies et l'état-major du bataillon de réserve. Ce déploiement renforcé a permis d'accroître la fréquence des

patrouilles dans toute la région de l'Abyei et dans la ville même, et d'assurer ainsi une présence constante de l'ONU et redonner confiance à la population civile.

Restrictions à la liberté de circulation

50. Au cours de la période à l'examen, la plupart des patrouilles de la MINUS effectuées dans la zone de la Mission ne se sont heurtées à aucune restriction délibérée de leur liberté de mouvement, mais ce n'était plus le cas dans l'Abyei, le Jonglei et le Haut-Nil. Depuis les combats qui se sont déroulés en janvier, février et mars, les patrouilles de la MINUS cherchant à se rendre sur les lieux des affrontements ont été systématiquement interceptées par des personnes armées, certaines portant un uniforme, d'autres en civil. Les tentatives faites par la MINUS pour vérifier les informations faisant état de nouvelles positions militaires ont été, elles aussi, souvent mises en échec ou entravées d'une manière ou d'une autre. Sur 221 patrouilles effectuées dans l'Abyei au cours de la période considérée, au moins 33 (soit 15 %) ont dû rebrousser chemin, tout particulièrement en mars, lorsque 21 (26 %) des 82 patrouilles de la MINUS se sont vu refuser l'accès à la région. Qui plus est, depuis janvier, les patrouilles de la MINUS n'ont pu, malgré des tentatives répétées, se rendre sur les lieux des combats, notamment à Makir Abior, Noong, Todach et Tajalei. Elles ont aussi été fréquemment soumises à des harcèlements, qui les ont empêchées de s'acquitter de leur mission. Les manifestations d'hostilité à l'encontre de la MINUS ont été particulièrement ouvertes à Goli, Diffra, Shegei et Um Khaer.

51. En mars, l'Armée populaire de libération du Soudan a demandé à la MINUS de ne pas entrer dans les comtés de Pigi, Ayod et Fangak en raison des opérations qu'elle menait contre les milices armées du général Athor et du capitaine Olonyi dans les États du Haut-Nil et du Jonglei. Bien que cette restriction ait été levée à la fin du mois, elle a néanmoins gravement nui à la capacité de la MINUS d'évaluer la situation militaire et humanitaire dans ces États et empêché les organismes humanitaires d'avoir accès aux populations civiles touchées.

52. Dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, la plupart des équipes de surveillance conjointes cherchant à dénombrer, pour le compte de la Commission conjointe de surveillance du cessez-le-feu, les effectifs des unités mixtes intégrées de l'Armée populaire de libération du Soudan dans ces États ont pu avoir accès à ces forces. Dans plusieurs cas, les commandants locaux ont toutefois déclaré qu'ils n'avaient pas été avisés de ces opérations de dénombrement ou qu'ils n'étaient pas prêts pour ces opérations. Des patrouilles ultérieurement envoyées par les équipes de surveillance conjointes pour effectuer ces vérifications ont continué de se voir refuser l'accès à ces mêmes localités.

Police de la MINUS

53. La composante de police compte 713 conseillers, dont 134 femmes, sur un effectif autorisé de 715 conseillers. Avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a formé aux fonctions de sécurité lors de la tenue de référendums 23 379 membres des Services de police du Sud-Soudan et plus de 4 500 membres dans le Nord du Soudan. En outre, 1 800 policiers ont suivi une formation portant sur les questions de sécurité en période électorale et 450 sur les techniques de lutte anti-émeute. La police de la MINUS a publié, en anglais et en arabe, un *Manuel sur la sécurité lors de la tenue de référendums* pour sensibiliser le

personnel de sécurité au rôle et aux tâches qui lui incombent. Les 30 000 manuels imprimés par le PNUD ont été distribués aux Services de police du Sud-Soudan, à la police du Gouvernement d'unité nationale et à d'autres organismes chargés d'assurer la sécurité pendant les référendums. La police de la MINUS continue d'offrir une formation à la police de l'État du Kordofan méridional en prévision des élections qui auront lieu en mai.

54. La police de la MINUS a également effectué 3 255 patrouilles dans la zone de la Mission, dont 638 patrouilles conjointes de renforcement de la confiance et de longue portée avec la police locale, les observateurs militaires des Nations Unies et d'autres entités de la Mission. Des membres de la police de la MINUS demeurent déployés aux côtés des commissaires des Services de police du Sud-Soudan dans chacun des 10 États afin de leur fournir des conseils et un appui technique.

Désarmement, démobilisation et réintégration

55. Au cours de la période considérée, des opérations de démobilisation ont été menées avec succès à Wau, Kadugli et Khartoum. Au total, 7 030 ex-combattants, dont 1 666 femmes et 420 participants handicapés, ont été démobilisés. Au 29 mars, 44 263 ex-combattants (32 298 dans le nord et 11 965 dans le sud), dont 11 179 femmes et 3 696 participants handicapés avaient été démobilisés dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration.

56. À la fin de février, 27 280 ex-combattants avaient été informés des possibilités de réintégration dans le Nord et le Sud-Soudan. Sur ce nombre, 17 354 s'étaient enregistrés auprès de partenaires d'exécution du PNUD afin de recevoir une aide à la réintégration, 12 081 avaient suivi le volet formation du programme et 8 700 avaient bénéficié de mesures de réintégration.

57. Malgré des progrès et des efforts considérables, le fossé entre la démobilisation et la réintégration était une source de préoccupation pour les homologues nationaux qui y voient une menace potentielle pour la sécurité et la stabilité dans le Sud-Soudan et les zones frontalières. Cherchant à combler ce fossé, la MINUS a mis sur pied des activités de réinsertion, telles que des projets à forte intensité de main-d'œuvre et des microprojets afin d'aider les commissions nationales de désarmement, démobilisation et réintégration à atténuer les risques liés au mécontentement de bénéficiaires démobilisés qui attendent d'être réintégrés par les partenaires d'exécution.

58. À la demande de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Sud-Soudan, les opérations de démobilisation ont été interrompues pour permettre aux ex-combattants de prendre part au scrutin. Dans le nord du Soudan, la démobilisation se poursuit et le nombre de soldats prévu dans le cadre de la première phase devrait être démobilisé d'ici au 9 juillet.

Déminage

59. Au cours de la période considérée, 2 869 366 mètres carrés de terrain ont été déminés, et 1 544 mines antipersonnel, 321 mines antichars, 60 137 armes légères et munitions et 8 590 engins non explosés ont été détruits. Au total, 135 kilomètres de routes ont été ouverts et 11 679 personnes vivant dans des zones touchées, y compris des déplacés vivant dans des camps, ont été sensibilisées au danger des mines. Une opération de remise à disposition des terres a facilité la liberté de

circulation des populations locales, l'acheminement de l'aide humanitaire et le retour de populations déplacées.

IV. Protection des civils

60. Face à la recrudescence de la violence dans le Jonglei, le Haut-Nil et l'Abyei, la MINUS a renforcé sa présence dans les zones touchées, aidé à assurer la protection des personnes déplacées par les actes de violence et intensifié son action politique auprès des parties prenantes. Toutefois, l'accès à ces zones lui ayant été refusé, sa capacité de patrouiller des zones de conflit comme l'Abyei, le Jonglei et le Haut-Nil et de décourager efficacement les menaces visant les populations civiles a été gravement compromise.

61. Cependant, avec la levée des restrictions le 18 mars, la MINUS a pu mener une série de patrouilles conjointes militaires/civiles dans les zones touchées et elle poursuit ses efforts pour obtenir l'accès à toutes les zones déminées. Depuis le 21 mars, elle s'est rendue dans la plupart des comtés les plus touchés, notamment Mayom (État de l'Unité), Owachi (État du Haut-Nil), Fangak, Khorfulus, Ayod, Duk, Uror et Nyirol (tous situés dans l'État du Jonglei), et des opérations sont en cours pour apporter une aide humanitaire aux personnes déplacées et aux civils touchés par les hostilités dans ces zones.

62. Pour faciliter les activités d'assistance au Gouvernement du Sud-Soudan et intégrer les opérations de protection dans toutes ses composantes, la MINUS a créé, en novembre 2010, des équipes spéciales de protection placées sous la conduite des coordonnateurs des États et opérant en étroite coopération avec les groupes de protection des États de l'Équipe de pays humanitaire, ce qui a permis des interventions plus ciblées auprès des autorités civiles et des patrouilles militaires.

63. À la suite d'attaques contre des convois de Sud-Soudanais rentrant dans l'Abyei et dans le Kordofan méridional en janvier, le Groupe de protection et la MINUS ont mis en place un système d'alerte pour surveiller les convois dans les trois zones couvertes par le Protocole et dans le Sud-Soudan. Elle a également facilité la tenue de pourparlers bilatéraux entre le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan afin de régler des questions de sécurité dans l'Abyei et de s'assurer de la sécurité des convois de rapatriés organisés par les États ou spontanés.

64. Le Groupe de protection du Sud-Soudan, coprésidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Conseil norvégien pour les réfugiés, compte des équipes de protection composées de hauts fonctionnaires dans chacun des 10 États du Sud-Soudan. Ces équipes coordonnent et appuient les activités des partenaires étrangers chargés de la protection et continuent à entreprendre des évaluations rapides des besoins de protection dans tous les États afin de recenser les dangers auxquels sont exposées les populations et déterminer les interventions nécessaires. La priorité est donnée à la lutte contre la violence sexiste, grâce à la mise en place de réseaux d'intervention.

65. Dans l'Abyei, la MINUS et ses partenaires des Nations Unies ont en outre créé, à Abyei même, un refuge de secours pour abriter les civils exposés à un danger imminent. Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une intervention stratégique plus vaste, qui prévoit la réalisation de patrouilles intensives dans la région de l'Abyei,

une coordination étroite avec les partenaires humanitaires pour remédier à la pénurie d'eau due au conflit, l'exécution d'activités de sensibilisation politique, une coordination avec l'unité mixte intégrée et l'unité de police mixte intégrée et la poursuite des efforts visant à renforcer la protection juridique.

Protection des enfants

66. S'il n'a pas été signalé de recrutement actif d'enfants dans le Sud-Soudan par l'Armée populaire de libération du Soudan, on a continué de voir dans les rangs de celle-ci des enfants en uniforme, parfois portant des armes, au cours de la période considérée. En attendant la reconduction formelle de l'accord, la SPLA a demandé à l'ONU, en mars 2011, de l'aider à poursuivre les activités prévues dans le plan d'action signé en novembre 2009. Ces activités concernaient notamment la question du recrutement d'enfants et, plus précisément, l'achèvement de l'identification et la libération de tous les enfants demeurant dans les rangs de l'Armée. Dans le cadre de la deuxième phase du plan d'action, des visites d'évaluation seront effectuées dans les zones de transition, notamment à Jaw et Kurmuk, où des enfants ont été vus dans les rangs de la SPLA. La radiation de cette dernière des annexes de mon rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé est subordonnée à l'application intégrale du plan d'action sur le recrutement et l'emploi d'enfants conformément aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité.

67. Si des enfants ont été démobilisés dans l'État du Nil Bleu, on a reçu des informations selon lesquelles des enfants étaient activement recrutés dans l'État du Kordofan méridional. Dans l'État du Nil Bleu, 140 enfants associés à la SPLA ont été démobilisés le 30 décembre 2010. Ces enfants figuraient sur une liste de 220 enfants que la SPLA avait remise à la Commission conjointe de désarmement, démobilisation et réintégration, en juillet 2010. Des démarches sont en cours pour obtenir la libération des 80 autres enfants dans les mois à venir. Dans l'État du Kordofan méridional, l'ONU a pu confirmer les informations selon lesquelles la SPLA continuait de recruter activement des enfants. Ces opérations de recrutement sont menées ouvertement dans la maison d'hôtes de la SPLA, dans la ville de Kadugli. Une fois recrutés, les enfants sont envoyés à Jaw/White Lake pour y suivre un entraînement militaire.

V. Situation humanitaire, relèvement et retour des rapatriés

Évolution de la situation humanitaire

68. Bien que la situation humanitaire dans le Sud-Soudan se soit dans l'ensemble améliorée, les conditions de sécurité demeurent précaires. Durant l'année, près de 450 personnes auraient été tuées à cause du conflit. Par ailleurs, l'attaque lancée par le général Athor à Fangak en février a provoqué le déplacement de 36 000 personnes. En outre, les conséquences humanitaires de l'escalade récente des violences commises par des membres de la tribu Murle sont inquiétantes, des heurts se produisant quasiment tous les jours, sans parler des affrontements entre les tribus Beli et Dinka dans l'Équatoria occidentale et entre la SPLA et des milices dans l'Équatoria orientale.

69. Plus de 250 000 Sud-Soudanais qui vivaient dans le nord sont revenus dans le sud du pays depuis la fin d'octobre 2010. Le Gouvernement du Sud-Soudan compte que 300 000 autres personnes pourraient revenir d'ici à la fin de la période de transition en juillet. Le rythme des retours a ralenti en janvier, passant de 2 000 rapatriés par jour à une moyenne de 2 000 par semaine, et ce, en partie à cause de l'insécurité qui règne sur les routes dans le Kordofan méridional et l'Abyei et parce que le Gouvernement du Sud-Soudan manque de fonds pour les transports.

70. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission de secours et de reconstruction du Sud-Soudan ont coopéré pour assurer le transport de plus de 5 000 rapatriés restés bloqués pendant environ trois mois à la station d'étape établie à Kosti dans l'État du Nil Blanc.

71. La sécurité alimentaire demeure précaire. D'après l'étude annuelle sur les besoins et les sources de revenu réalisée en février, on estime qu'en 2011, près de 10 % de la population soudanaise continuera de vivre dans une insécurité alimentaire grave et 26 % dans une insécurité alimentaire modérée.

72. Les partenaires humanitaires continuent de fournir l'essentiel des services de base dans le sud. Dans le seul secteur de la santé, ils assurent la prestation de plus de 85 % de l'ensemble des soins médicaux. Le Gouvernement du Sud-Soudan a demandé à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies de maintenir l'opération d'urgence en cours tandis qu'il s'efforce de mettre rapidement en place ses mécanismes de régulation et de fourniture des biens publics.

73. L'accès des organismes humanitaires continue de susciter de vives préoccupations, même si les mesures prises par le Gouvernement du Sud-Soudan ont permis d'améliorer la situation à cet égard. En 2010, 139 cas de harcèlement de membres du personnel d'organismes humanitaires ou d'ingérence dans leurs activités ont été enregistrés. Au 14 mars, 11 autres incidents avaient été signalés. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'actes de violence contre des travailleurs humanitaires ou de la confiscation des secours. Par ailleurs, l'épidémie actuelle de leishmaniasis (kala-azar) est concentrée dans le nord du Jonglei, auquel il est difficile d'avoir accès.

Relèvement et développement

74. Le Gouvernement du Sud-Soudan a commencé à élaborer, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires de développement, le Plan de développement pour le Sud-Soudan, qui portera sur une période de deux ans commençant en juillet. Ce plan a été établi en vue de répondre aux exigences énoncées dans le Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Avec le document intitulé « Vision 2040 », il vise à fixer un cadre précis pour la réalisation des priorités en matière de développement économique et social pour le Sud après la période suivant l'Accord de paix global. Il servira en outre à déterminer le montant des crédits budgétaires et permettra d'orienter les décisions que les partenaires de développement prendront en matière de financement.

75. La mise en œuvre du Plan d'action pour les 19 fonctions de gouvernance essentielles, que le Gouvernement du Sud-Soudan a présenté lors d'une réunion technique de haut niveau accueillie par l'Union européenne en septembre 2010, se poursuit sous les auspices du Groupe de travail chargé de renforcer les capacités, qui est dirigé par le Ministère des finances et de la planification économique, avec

l'aide du PNUD. Plus de 80 % des fonds nécessaires pour établir les 19 fonctions essentielles ont été mobilisés et le Gouvernement du Sud-Soudan est en bonne voie de mettre ces fonctions en place d'ici à la date de l'indépendance.

76. En février, l'équipe spéciale du Gouvernement du Sud-Soudan établie en prévision de 2011 a présenté un plan énonçant 60 mesures d'urgence que le Gouvernement envisage d'adopter pour se préparer à prendre les rênes du nouvel État. Dans le cadre d'un programme financé par le PNUD, des Volontaires des Nations Unies et des fonctionnaires des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement sont intégrés dans les bureaux des gouverneurs des 10 États et dans les principaux ministères du Gouvernement afin d'aider les autorités à mettre en place les fonctions essentielles.

77. Des programmes de stabilisation de grande ampleur, financés au moyen du Fonds pour le relèvement du Soudan, qui est administré par le PNUD, sont en cours de réalisation dans trois des États du sud les plus exposés à l'insécurité et aux conflits. Ces programmes, qui ont été établis en tenant compte des priorités définies par le Comité pour la sécurité de l'État, visent à étendre l'autorité de l'État dans les régions à haut risque.

Retour et réintégration des rapatriés

78. La réintégration durable des rapatriés dans les provinces du sud, qui ont une très faible capacité d'absorption, demeure le principal problème à surmonter dans le cadre des retours. Après un départ hésitant, le Gouvernement du Sud-Soudan est parvenu à améliorer la coordination et l'encadrement des retours. Le 30 décembre 2010, il a défini des procédures pour tous les aspects de l'opération, de l'enregistrement des rapatriés à leur réintégration rapide, en passant par les transports et leur accueil. Des comités chargés des retours ont été créés dans chacun des États, sous l'égide de la Commission de secours et de reconstruction du Sud-Soudan, et une équipe spéciale, présidée par le Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes, a été mise en place à Djouba.

79. Afin d'aider le Gouvernement à coordonner ces efforts, un service chargé de traiter les urgences liées aux retours a été créé sous la direction de l'OIM et du HCR. Un groupe thématique pour une réintégration durable, coprésidé par le PNUD, a aussi été constitué en vue d'aider à coordonner des programmes à moyen terme qui vont au-delà de la première phase de réintégration. Un ensemble de programmes à effet rapide destinés à relancer l'économie locale et à créer des sources de revenu pour les rapatriés a été lancé à la mi-mars. Le PNUD apporte en priorité une aide aux quatre États qui comptent le plus grand nombre de rapatriés (Unité, Bahr el Ghazal septentrional, Haut-Nil et Warrap) pour l'attribution des terres et l'aménagement urbain, et assure la coordination avec les secours humanitaires en vue de permettre une transition sans heurt vers une réintégration durable. Le sous-groupe chargé de la protection des enfants a joué un rôle actif pour appeler l'attention sur les problèmes qui se posent à cet égard et recommander des directives à suivre pour ce qui est du retour des enfants qui sont séparés de leur famille.

80. Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement du Sud-Soudan pour étendre les services de base aux rapatriés, les gouvernements des États ont mené à bien plus de 145 études dans tout le sud et élaborent actuellement des plans de réintégration au niveau des États grâce aux données recueillies. Le coût de ces plans est calculé avec l'aide du PNUD, les gouvernements des États et les ministères

compétents au niveau du Gouvernement du Sud-Soudan devant fournir directement des fonds. Ces plans, de même que les problèmes de financement, seront présentés à la communauté internationale lors d'une table ronde qui se tiendra à la mi-avril.

VI. Gouvernance et droits de l'homme

État de droit

81. La MINUS a poursuivi ses activités de renforcement des capacités et de relèvement, en faisant en particulier porter ses efforts sur les trois zones visées par les protocoles. Deux ateliers de formation consacrés à l'administration pénitentiaire et à la protection des enfants ont été organisés dans l'État du Nil Bleu, et un autre atelier portant sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène a été organisé à Agok et Abyei.

82. Une étude préliminaire du secteur de la justice a été menée à bien par la MINUS dans 8 des 10 États du sud, un rapport devant être publié à la fin de cet exercice. L'ordonnance provisoire de 2011 relative à l'administration pénitentiaire pour le Sud-Soudan a été promulguée et la MINUS a aidé à élaborer un plan global d'activité à cet égard pour 2011.

83. Le détachement de spécialistes des questions pénitentiaires s'est poursuivi dans le nord et le sud, mais la prestation de services aux systèmes pénitentiaires tant du nord que du sud a été restreinte à cause du problème constant qui se pose pour obtenir des visas et assurer le roulement du personnel. Le nombre de spécialistes de ces questions détachés auprès de la MINUS s'en est ainsi trouvé réduit. La remise en état des prisons à Djouba, Malakal, Wau, Yambio et Bor (Sud-Soudan) est presque achevée; cela permettra de garantir que les prisonniers sont traités conformément aux normes de l'ONU et que leurs conditions de détention sont humaines. La construction de cellules pour les détenus de la prison à Abyei est aussi achevée.

84. La MINUS et le Gouvernement du Sud-Soudan ont réalisé une étude sur les capacités de 14 organismes gouvernementaux travaillant dans les secteurs de la justice et de la sécurité, l'objectif étant d'encourager la prise en main à l'échelon local des activités menées dans ces domaines, d'améliorer la compréhension des mécanismes formels et informels de sécurité et de règlement des conflits et d'aider le Gouvernement du Sud-Soudan à fixer des priorités aux fins de transformer et de remettre en marche le système de la justice et les mécanismes de sécurité après la tenue du référendum.

Droits de l'homme

85. Les droits et les libertés politiques ont été dans une large mesure respectés et défendus durant le référendum, malgré quelques défaillances dans le système juridique et le retard enregistré concernant l'éducation civique. Les discours politiques menaçants à l'égard des Sud-Soudanais prononcés dans le nord du pays, se conjuguant aux incertitudes quant aux dispositions sur la citoyenneté et à une campagne menée par le SPLM ont contribué à encourager un retour massif dans le sud de Sud-Soudanais qui vivaient dans le nord, et ont peut-être joué un rôle dans les attaques dirigées contre des convois de rapatriés dans l'Abyei et le Kordofan méridional.

86. Durant la période considérée, les chefs de l'opposition dans le nord ont lancé des appels de plus en plus fréquents en faveur de réformes démocratiques et les étudiants ont organisé des manifestations pour la reconnaissance de leurs droits politiques et économiques. Les organismes des Nations Unies ont signalé 11 manifestations et plus de 110 arrestations et mises en détention. Lors des manifestations organisées à Khartoum les 8 et 9 mars, 84 activistes politiques, parmi lesquels plusieurs personnalités en vue de l'opposition, ont été arrêtés. Au moins 57 personnes sont toujours maintenues en détention sans avoir été inculpées, dont 12 dirigeants de l'opposition, 4 journalistes et 12 acteurs de la société civile.

87. Dans le Sud-Soudan, le Gouvernement a pris plusieurs mesures en vue de répondre aux préoccupations soulevées dans un rapport de la MINUS quant à des allégations de violations graves des droits de l'homme, notamment des actes de violence sexiste, des exécutions extrajudiciaires et des mauvais traitements infligés à des personnes dans le centre de formation des forces de police de Rajaf (Djouba) en janvier. Cependant, le manque général de transparence et le degré élevé d'impunité, associés à des actes de violence et à des pertes en vies humaines, en particulier les confrontations armées entre la SPLA et des milices et le vol de bétail, continuent de susciter de vives inquiétudes.

88. Depuis la fin du référendum, les organismes des Nations Unies ont enregistré 15 incidents violents ayant entraîné la mort de 250 personnes. Aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'une enquête et leurs auteurs n'ont pas été traduits en justice. Ainsi, le 16 janvier, dans l'État de l'Équatoria oriental, un groupe armé fort de plus de 50 hommes a attaqué un autobus transportant 13 personnes qui revenaient de Lafon et se rendaient à Torit. La police a repris le contrôle de la situation, mais n'a procédé à aucune arrestation. Après les affrontements qui ont eu lieu à Malakal en février, la MINUS a confirmé les informations selon lesquelles des soldats armés de la SPLA seraient entrés dans l'hôpital universitaire de Malakal pour y rechercher des patients soupçonnés d'être affiliés à des milices. Des membres du personnel médical ont déclaré qu'ils avaient été menacés par des soldats armés qui voulaient les empêcher de traiter ces personnes.

89. Le 28 mars, la MINUS a conduit une délégation à Owachi (État du Haut-Nil) pour enquêter sur des informations faisant état de violations graves des droits de l'homme commises lors des combats qui ont eu lieu les 6 et 7 mars entre la SPLA et les forces du capitaine Olonyi. La délégation a observé que plusieurs villages dans la région avaient été incendiés et abandonnés et entendu des informations de première main indiquant qu'au moins 45 personnes avaient été tuées au cours des combats.

VII. Planification d'une présence éventuelle de l'ONU au Soudan après la MINUS

90. Comme le prévoit la résolution 1919 (2010) du 29 avril 2010 et à la demande du Gouvernement du Sud-Soudan, l'ONU a commencé à planifier une présence éventuelle au Sud-Soudan après la MINUS. De même, elle est disposée à fournir toute assistance que le Gouvernement soudanais pourrait lui demander pour le Nord-Soudan, y compris en ce qui concerne les questions encore à régler touchant l'Accord global de paix et l'après-référendum. Bien qu'un dialogue ait été engagé sur ces questions, aucune demande d'aide spécifique n'a encore été formulée.

91. Comme le veut le processus de planification intégrée des missions, les membres de la Cellule de mission intégrée pour le Soudan au Siège et leurs collègues de la MINUS et de l'équipe de pays sur le terrain ont procédé à une analyse des risques de conflit et défini les objectifs stratégiques d'une éventuelle présence onusienne de paix et de sécurité au Sud-Soudan. Simultanément, une équipe de planification intégrée composée de fonctionnaires du Siège et de leurs collègues sur le terrain a été déployée sur le terrain pour y conduire une évaluation et une planification opérationnelle approfondies en prévision d'une éventuelle mission. Ce processus a été mené en étroite concertation avec le Gouvernement du Sud-Soudan et tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

92. Cette planification s'est appuyée sur une série de principes selon lesquels l'assistance future : a) visera à placer la consolidation de la paix et de la sécurité et le développement des institutions sous la responsabilité et la direction de l'État; b) sera basée sur les avantages relatifs de chacun des acteurs, en prévoyant une répartition des tâches précise et une étroite coordination stratégique et opérationnelle entre les organismes du système des Nations Unies et avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux; c) visera à renforcer la capacité de l'État à remplir ses missions, en accroissant l'aide fournie au fur et à mesure que la capacité d'absorption de cette aide augmentera et en la réduisant progressivement lorsque les institutions nationales pourront s'en passer; d) tiendra compte de l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans le nord du Soudan et de la nécessité de favoriser des relations de bon voisinage; et e) s'appuiera sur des objectifs à réaliser dans des délais fixés, sur des indicateurs de réalisation et sur un examen périodique des progrès accomplis vers les résultats escomptés et favorisera une stratégie de retrait bien définie, dans le cadre d'une planification à un horizon de trois ans prévoyant des mandats renouvelables d'une durée d'un an.

93. Pour ce qui est des domaines concernés par l'assistance envisagée, la planification en cours prétend d'abord aider le Gouvernement du Sud-Soudan à traverser les premières et fragiles années d'indépendance du pays. L'aide de l'ONU sera fournie de façon intégrée au triple plan national, des États et local, et visera en priorité la participation à la vie politique et la démocratisation; la gouvernance et l'état de droit; la réforme du secteur de la sécurité et les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR); et l'atténuation des conflits. En ce qui concerne la protection des civils et conformément aux normes et à la pratique internationales, la planification vise en priorité à renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement du Sud-Soudan pour assumer la responsabilité souveraine qui est la sienne de protéger les civils et d'assurer aux organismes humanitaires l'accès en toute sécurité aux populations sinistrées. L'équipe de planification a étudié plusieurs possibilités d'assurer la protection physique des civils, y compris au moyen d'unités constituées relevant de l'ONU.

94. Les travaux de planification ont tenu compte des mesures et recommandations pertinentes issues des récents projets de réforme (parmi lesquels la Stratégie globale d'appui aux missions, l'initiative Horizons nouveaux et l'examen des capacités civiles internationales); ils ont également tenu compte de la crise financière mondiale et du principe qui impose à l'ONU de « faire plus avec moins » en privilégiant la souplesse, les avantages relatifs et la coordination.

95. La planification sur le terrain s'est achevée à la fin mars et je compte pouvoir présenter au Conseil de sécurité, au début du mois de mai, mes recommandations

sur une éventuelle présence de l'ONU au Sud-Soudan. Dans le même rapport, je ferai le point des travaux de planification concernant le Nord-Soudan. En attendant, le Secrétariat procédera aux consultations nécessaires avec les États Membres sur toutes les questions pertinentes. La préparation d'une nouvelle opération de paix aura des incidences financières immédiates pour les pays qui fournissent des forces militaires et de police ainsi que pour le Secrétariat. Une déclaration par laquelle le Conseil de sécurité ferait savoir qu'il a l'intention d'établir une opération de paix destinée à prendre le relais de la MINUS et que celle-ci et le Secrétariat devraient commencer dès maintenant à la préparer pour faciliter la transition entre les deux opérations permettrait aux pays qui fournissent des forces militaires et de police, à la MINUS elle-même et aux départements du Siège concernés d'engager les dépenses nécessaires à ces préparatifs.

VIII. Questions transversales dans la Mission

Information

96. La MINUS a pris en charge les déplacements de journalistes nationaux et internationaux, ce qui a permis à la presse de mieux couvrir le référendum et le rôle joué par l'ONU. La revue mensuelle de la MINUS, *In Sudan*, a consacré un numéro au référendum, et le site Web de la Mission a publié en janvier et février 52 articles sur le référendum et la consultation populaire dans l'État du Nil Bleu.

97. La station de radio parrainée par l'ONU, Radio Miraya, a facilité la couverture du référendum par les médias électroniques en déployant des journalistes dans l'ensemble du pays et en invitant des représentants de la MINUS et des personnalités de la société civile à décrire en détail le référendum et la marche à suivre pour y participer.

Déontologie et discipline

98. La MINUS a continué d'organiser des ateliers de formation et de sensibilisation dans tous les secteurs et a mené des actions de communication auprès des populations locales pour leur présenter les normes de conduite auxquelles doivent se conformer les personnels de l'ONU. Elle a aussi continué de veiller à ce que tous les fonctionnaires respectent le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies ainsi que la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et de violences sexuelles.

Promotion de l'égalité des sexes

99. Dans le cadre de sa politique de promotion de l'égalité des sexes dans le contexte du référendum, des consultations populaires et des élections au Kordofan méridional, la MINUS a facilité, en collaboration avec la Commission électorale nationale, l'organisation au Kordofan méridional d'un atelier sur les femmes et les élections. Elle a aussi apporté un soutien technique à un atelier sur le suivi et l'évaluation des processus de promotion de l'égalité des sexes dans les plans, budgets et projets stratégiques, auquel ont participé 20 fonctionnaires du Ministère de l'État du Kordofan méridional chargé du développement social, des femmes et de l'enfance. Cet atelier a été financé par le Gouvernement norvégien avec le concours d'ONU-Femmes, de la MINUS et du PNUD. Une formation aux principes de l'égalité des sexes a continué d'être dispensée aux candidats au désarmement, à la

démobilisation et à la réintégration des sites de démobilisation de Khartoum et du Kordofan méridional, notamment à 35 policiers (dont 4 femmes), dans le cadre d'une stratégie à deux volets visant à intégrer l'égalité des sexes dans les missions de la police.

VIH/sida

100. La MINUS a poursuivi son programme de sensibilisation au VIH/sida dans l'ensemble de la zone couverte par son mandat, touchant 8 392 membres de la Mission pendant la période à l'examen. Preuve du succès de ce programme, 105 Casques bleus ont demandé à bénéficier de ses services de conseil et de dépistage volontaires au cours de la même période. Au niveau des États, la MINUS a touché 4 189 Soudanais grâce aux activités de sensibilisation qu'elle mène dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Kordofan méridional, et elle se prépare à toucher 5 000 membres de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental.

Sécurité du personnel

101. Le nombre d'actes criminels dirigés contre des membres du personnel de l'ONU est resté à peu près le même que pendant les périodes précédentes, bien que l'augmentation du nombre d'habitants et de personnels internationaux à Djouba se soit accompagnée d'une augmentation de la délinquance contre des membres du personnel de l'ONU dans cette ville. La criminalité est restée très faible à Khartoum. Au total, le personnel des Nations Unies déployé dans la zone de la MINUS a été victime de 4 faits d'arrestation et détention, 13 actes d'agression et de harcèlement et 19 vols et vols qualifiés. On déplore la mort d'un agent des Nations Unies recruté sur le plan local qui a été pris dans des tirs croisés à Malakal au début de février.

Coordination avec les autres missions de maintien de la paix

102. La MINUS a continué d'échanger régulièrement des informations avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). La coopération avec la MINUAD a permis aux deux Missions concernées d'échanger des informations et de coordonner leurs activités des deux côtés de la frontière. La coopération avec la MONUSCO a visé principalement les groupes rebelles actifs le long des frontières de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et du Sud-Soudan. Elle a permis aux deux missions concernées de mieux comprendre les déplacements, les tactiques et les agissements de ces groupes et d'engager une série d'actions concertées entre elles pour surveiller les groupes en question et concourir à une meilleure protection des civils.

Questions financières

103. Par sa résolution 65/267 du 24 décembre 2010, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 70 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la MINUS pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, qui venait s'ajouter au crédit de 938 millions de dollars qu'elle avait ouvert aux fins du fonctionnement de la Mission par sa résolution 64/283. Si le Conseil de sécurité

décide de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2011, le coût du fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2011 sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée. Au 1^{er} avril 2011, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUS s'élevaient à 147,9 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 079,2 millions de dollars. Les dépenses afférentes aux contingents et à leur matériel ont été remboursées aux pays fournisseurs de contingent pour les périodes allant jusqu'au 30 novembre 2010 et au 30 septembre 2010 respectivement.

IX. Observations et recommandations

104. Le bon déroulement du référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan a été un accomplissement historique. Il témoigne de l'attachement que les parties à l'Accord de paix global ont pour la paix et du courage avec lequel le Président Al-Bashir et le Premier Vice-Président Kiir ont exécuté les dispositions de l'Accord et changé le cours de l'histoire de leur pays. Les parties à l'Accord se sont donné beaucoup de mal pour que le référendum se déroule dans l'ordre, dans le calme et dans les délais prévus, et pour que le résultat en soit accepté par tous. Si l'on en croit l'ensemble des intéressés, l'issue du scrutin référendaire traduit clairement la volonté du peuple sud-soudanais.

105. Le référendum a également montré que, lorsqu'elle bénéficie du soutien cohérent et concerté de la communauté internationale, l'action menée par l'ONU au service de la paix et de la sécurité peut être efficace. L'aide logistique et technique fournie par la MINUS et l'appui financier apporté par les partenaires internationaux ont été indispensables, tout comme l'ont été le travail de médiation politique effectué par mon Représentant et l'activité inlassable déployée par les membres du personnel de la Mission. Le consensus solide et unanime de la communauté internationale sur l'importance du référendum et sa détermination à en assurer le bon déroulement ont considérablement renforcé la capacité d'action de la Mission.

106. Toutefois, ces succès ne doivent pas faire oublier les défis qui nous attendent. Plusieurs questions essentielles de l'Accord de paix global n'ont pas encore été réglées ou l'ont été de manière incomplète, si elles ne sont pas résolues efficacement, elles pourraient rapidement saper les progrès accomplis et ranimer le conflit entre les parties. Ni les Soudanais ni leurs partenaires internationaux ne doivent céder à la tentation de relâcher l'effort après la réussite du référendum. J'exhorte les dirigeants du Parti du congrès national et du Mouvement populaire de libération du Soudan à agir sans attendre pour résoudre toutes les questions en suspens.

107. Les parties à l'Accord de paix global ne peuvent plus retarder le règlement de la question du statut définitif de l'Abyei. Les atermoiements devant les concessions nécessaires pour régler cette question ont coûté de nombreuses vies humaines, ont compromis les moyens de subsistance de la population et risquent d'annuler la dynamique favorable engendrée par le succès de la consultation populaire. La MINUS entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider à maintenir la paix et à protéger les civils de la région, mais le seul moyen sûr d'éviter que des incidents ne dégénèrent en violence généralisée est d'apporter une réponse globale aux préoccupations qui les motivent. Tout en exhortant les dirigeants des parties à

l'Accord de paix global à parvenir d'urgence à un règlement, je les engage également à contenir tout débordement dans l'intervalle en mettant en œuvre les accords de Kadugli, qui prévoient le retrait de la région de l'Abyei de toutes les forces de sécurité, à l'exception des unités mixtes intégrées militaires et de police. La MINUS se tient prête à collaborer avec ces unités pour maintenir la paix en attendant que les deux parties parviennent à un règlement permanent. Pour s'acquitter avec efficacité de cette tâche, la Mission doit être autorisée à se déplacer librement dans la zone.

108. L'organisation de consultations populaires dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional est indispensable au développement de relations pacifiques entre le Nord et le Sud et à l'adaptation du Nord à la situation issue de l'Accord de paix global. Le partage du pouvoir et des richesses, la question des droits sociaux et culturels des minorités, la réforme agraire et les dispositions de sécurité seront au cœur des négociations auxquelles donneront lieu ces consultations. L'aptitude dont fera preuve le Nord à s'engager sur ces questions d'une façon qui n'exclue personne et qui tienne suffisamment compte des aspirations et des préoccupations des habitants de ces deux États sera déterminante pour son avenir. J'exhorte les parties à assurer la crédibilité des consultations populaires organisées dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional et à s'engager à mettre en place les mécanismes nécessaires pour en appliquer les résultats au-delà la période intérimaire prévue par l'Accord de paix global. Je tiens également à réaffirmer la volonté de l'ONU de continuer à aider le Gouvernement à mettre en œuvre ces éléments essentiels du processus de paix.

109. À côté de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, d'autres défis nous attendent. Je trouve encourageants les progrès accomplis récemment dans les négociations d'Addis-Abeba sur les arrangements qui devront suivre l'Accord de paix global car ces progrès témoignent que les parties sont conscientes de l'importance de parvenir à un accord mutuellement acceptable sur ces questions complexes. Il reste néanmoins de nombreuses questions épineuses à résoudre avant la séparation. Si l'on ne parvient pas à régler les problèmes de sécurité et la question du déploiement de forces armées le long de la frontière – contestée ou non –, la violence risque d'éclater à nouveau. J'engage les parties à user de tous les moyens à leur disposition pour résoudre ces questions rapidement et à reconnaître l'utilité de recourir à l'aide de tiers. La communauté internationale tout entière est disposée à apporter son aide, mais elle ne pourra agir avec efficacité que lorsque les parties elles-mêmes lui auront clairement indiqué la meilleure façon pour elle de le faire.

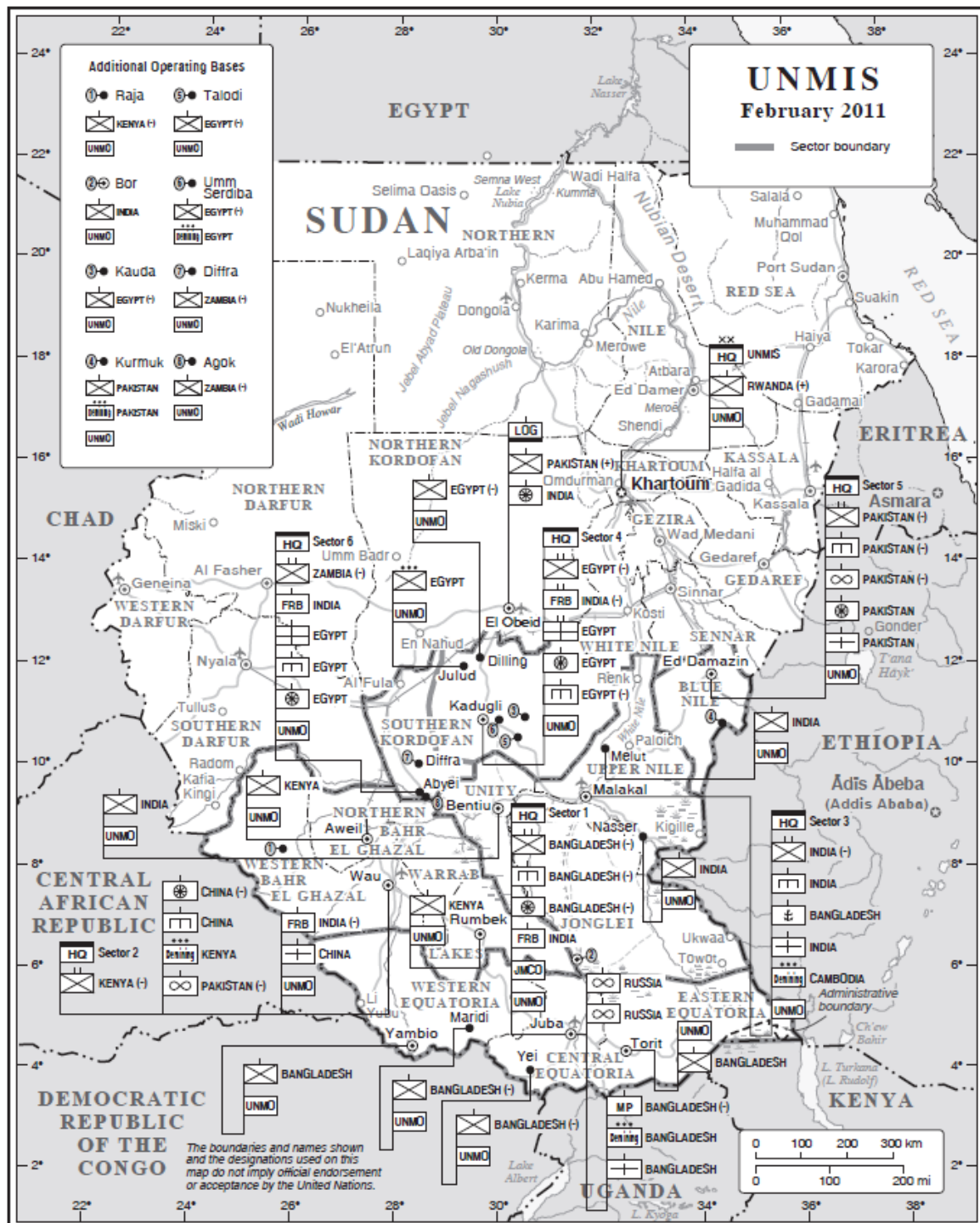
110. Comme il a été dit plus haut, suite à la demande en ce sens formulée par le Gouvernement sud-soudanais, la planification des activités de consolidation de la paix et de renforcement des capacités dans un grand nombre de domaines a commencé. Les conclusions de l'évaluation technique qui est en cours seront portées à la connaissance du Conseil de sécurité en mai. En toute logique, la nouvelle mission devrait s'appuyer sur l'acquis et l'infrastructure hérités de la MINUS, et ceci sans préjuger de son mandat, de sa composition ou de son concept opérationnel. À ce sujet, je recommande au Conseil de sécurité d'appuyer ma demande d'autorisation d'engagement des dépenses nécessaires pour planifier cette mission. En attendant, mon Représentant spécial a engagé un dialogue avec le Gouvernement soudanais pour savoir sous quelle forme celui-ci souhaiterait que l'ONU apporte son aide dans le Nord, dans l'Abyei et à la frontière nord-sud encore contestée pendant la période qui suivra l'exécution de l'Accord de paix global.

Comme je l'ai dit plus haut, j'adresserai au Conseil, d'ici à la mi-mai, un rapport qui fera le point sur ces questions de planification.

111. Le mandat de la MINUS expire le 30 avril 2011. Compte tenu des considérations qui précèdent et des progrès décrits dans le présent rapport, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission jusqu'au 9 juillet 2011, date à laquelle s'achèvera la période intérimaire prévue par l'Accord de paix global.

112. Je tiens à remercier l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, sous la direction du Président Mbeki, de leurs efforts inlassables pour trouver une solution aux questions en suspens concernant l'Accord de paix global et les dispositions post-référendaires, et pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour le Soudan, M. Haile Menkerios, ainsi qu'à tous les personnels militaires, civils et policiers de l'Organisation des Nations Unies au Soudan.

Carte



Map No. 4249 Rev. 17 UNITED NATIONS February 2011

Department of Field Support Cartographic Section